



Compte rendu de l'audience Place Beauvau Les Commissaires ne semblent mériter aucun geste majeur de reconnaissance !

Chers collègues,

La parité syndicale des membres du corps de conception et de direction de la Police Nationale a été reçue vendredi 18 janvier par messieurs **Christophe CASTANER**, Ministre de l'Intérieur et **Laurent NUÑEZ**, Secrétaire d'Etat, en présence du préfet Etienne STOSKOPF (directeur de cabinet), du conseiller Police, Philippe TIRELOCQUE, des représentants de la DGPN (messieurs Hugues BRICQ, directeur de cabinet, et Julien DEFER, conseiller social RH).



Cette audience du SICP, accompagné du SCPN, fait suite à la demande exprimée par l'ensemble des organisations représentatives du CC comme du CCD d'être entendues comme l'ont été les syndicats des gradés et gardiens qui, rappelons-le, ont obtenu un protocole d'accord spécifique de revalorisation en reconnaissance de leur implication actuelle, notamment à l'occasion des nombreux services d'ordre mis en place pour faire face au mouvement, désormais empreint de violences, des "gilets jaunes".

Ainsi, un mois après le protocole d'accord (signé le 19 décembre 2018), **3 jours après l'audience des officiers, ce sont enfin les représentants des commissaires qui ont été reçus, cordialement et poliment écoutés... avant d'être éconduits.**

Nous ne chercherons évidemment pas à vous mentir.

Nous devons à la vérité de vous expliquer que **nos autorités n'attendent rien d'autre des représentants du CCD qu'un relais auprès de nos mandants et un simple accompagnement dans la mise en œuvre des nombreuses réformes qui doivent se déployer en 2019.**

Cela en contrepartie de vagues promesses de réflexion à une nouvelle LOPSI, d'une énième assurance de tenter d'attribuer davantage de médailles de la sécurité intérieure en faveur des Commissaires et d'une association réelle des commissaires aux travaux de réforme de l'institution menés par la DGPN.

Alors que le SICP demandait un geste de revalorisation indemnitaire à l'instar de ce que les syndicats de gardiens ont obtenu, aucune avancée particulière, même putative, ne peut vous être annoncée : selon les propos du Ministre, il ne faut pas oublier que les commissaires bénéficieront déjà de la PRE dédiée aux effectifs impliqués sur le mouvement des "gilets jaunes" et de l'avantage collatéral de l'augmentation de 0,5% de l'ISSP octroyée au CEA mais qui concerne tout policier actif...

Conscients de la fidélité des chefs de service de Police et de l'engagement professionnel qui leur est chevillé au corps, **MM. CASTANER et NUÑEZ ne donneront pas la moindre suite favorable à vos demandes, que nous seuls avons défendues, qu'il s'agisse de donner un signal de reconnaissance qui ne coûte rien** (tel que l'abrogation de l'instruction DGPN sur les conditions d'utilisation des véhicules qui méprise les chefs de service) **comme d'envisager de réfléchir aux besoins fondamentaux de notre corps, en termes d'accompagnement de la mobilité**, par la prise en compte du coût du logement des seuls policiers soumis à une obligation statutaire de mobilité, **et de revalorisation indemnitaire**, l'IRP n'ayant pas évolué depuis 2011.

Plaise à nos concurrents majoritaires de se gausser de ne rien obtenir d'autre qu'une participation possible aux réflexions conduites par la DGPN (dans le cadre d'un réel dialogue social concernant la réforme de la PP, la nouvelle organisation du temps de travail et de la territorialisation de la Police etc). Nul ne risque en effet une quelconque déconvenue en ne réclamant concrètement rien comme mesure statutaire...

Nous considérons que le rôle du syndicat n'est jamais de se satisfaire de l'absence d'avancée et de reconnaissance pour le corps que nous représentons.

Bonne lecture à celles et ceux d'entre vous qui souhaitent prendre connaissance de notre compte rendu exhaustif de l'audience (ci-dessous).

Bien à vous,

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police
4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS MONTMORENCY



09 87 10 75 63



secretariat@commissaires.fr



www.commissaires.fr



@SICPCommissaire



@SICPcommissaires



Nous avons axé nos propos sur des mesures liées tant à la considération portée à notre corps qu'à l'équité avec les autres corps ou fonctions équivalentes.

Le besoin de davantage de considération

Tout d'abord, nous nous sommes attachés à aborder un sujet récent et ô combien symbolique de la manière dont notre administration considère les commissaires de police : la note DGPN du 28 novembre 2018 abaissant le niveau de gamme de véhicules susceptibles d'être utilisés comme véhicules de service par les commissaires de police.

Bien que cette note ait fait l'objet d'un "rétropédalage" de circonstance (la veille même de notre entretien) pour potentiellement assouplir la liste des commissaires de police qui se voient imposés des véhicules de petit gabarit (gamme B2 : Clio, 208 etc...) en laissant la main aux directeurs centraux dorénavant chargés d'opérer une distinction sibylline entre « commissaires pleinement opérationnels » et ceux qui le seraient moins, nous avons demandé purement et simplement à notre ministre le retrait de l'instruction afin de redonner un peu de baume au cœur à tous nos collègues injustement stigmatisés par cette note qui leur niait implicitement leur opérationnalité.

En effet, de nombreux collègues nous ont fait part de leur sentiment d'humiliation causé par cette note "hors sol" qui ne tient aucunement compte du niveau d'implication quotidien de chacun et du positionnement des chefs de service qui, de fait, vont se retrouver à utiliser des VL de gamme inférieure à ceux utilisés par leurs propres troupes et avec lesquels souvent, elles rentrent chez elles le soir venu. Ubu roi est de retour par le principe de la hiérarchie inversée.

Sur ce sujet, où le SCPN a été d'une timidité confondante, le Ministre s'oppose à un retour à la situation antérieure estimant que notre approche du niveau d'affectation des VL serait « d'un autre âge » et que ceux qui râlent seraient les partisans d'un système passéiste d'un affichage qui n'a plus lieu d'être...

Chacun d'entre vous, et notamment l'ensemble des collègues de tous niveaux qui nous ont fait part de leur désarroi pour ne pas dire de leur écoeurlement de ne pas voir leurs servitudes opérationnelles prises en considération, en jugera et aura le loisir de lire le compte rendu du SCPN qui semble se réjouir du refus qui nous a été notifié.

En introduction de l'audience, MM. CASTANER et NUÑEZ nous ont déclaré compter sur les représentants des cadres et hauts fonctionnaires policiers pour les accompagner dans la réflexion comme dans la mise en œuvre des réformes structurelles qu'ils envisagent pour améliorer le fonctionnement de notre institution, notamment sa capacité à être davantage proactive.

La possibilité d'une loi de programmation de la sécurité a d'ailleurs été évoquée par le Ministre qui souhaite que l'institution soit dotée des moyens adéquats pour mener son action dans de meilleures conditions.

En propos liminaire, nous avons remercié nos autorités de nous recevoir tout en regrettant de constater que cette audience intervienne si tardivement, un mois après celle des organisations du corps d'encadrement et d'application, qui s'est concrétisée dans la foulée par la signature en toute urgence d'un protocole indemnitaire spécifique aux gradés et gardiens pour apaiser la grogne revendicative des effectifs éreintés par les longues semaines de mobilisation en mission de MO face au mouvement des gilets jaunes.

Il a été rappelé que la gestion de ces services d'ordre est une mission qui incombe aux chefs de service et qu'elle est aujourd'hui exercée à la limite du supportable par nos collègues commissaires qui, eux, ne travaillent généralement pas en régime cyclique et n'ont même plus l'occasion de bénéficier des repos légaux pourtant physiologiquement indispensables. Ils n'ont évidemment pas droit à une quelconque heure supplémentaire pour les rappels et dépassements horaires qu'ils subissent depuis de longues semaines.

Il nous a paru nécessaire d'expliquer que les commissaires ont été meurtris de constater que leurs attentes ne donnaient pas lieu pareillement à une audience rapide de leurs syndicats, et que nombre d'entre eux s'estimaient oubliés alors qu'ils tiennent à bout de bras leurs services.

Après avoir clairement exposé à nos ministres de tutelle le niveau de fatigue, d'usure tant physique que morale mais aussi d'exaspération de nos collègues, notre organisation a exprimé ses demandes sans état d'âme au regard notamment de la promptitude avec laquelle les représentants du CEA ont obtenu des avancées indemnitaires significatives et des promesses fermes d'ouvrir des négociations sur le traitement d'un dossier emblématique : le paiement des heures supplémentaires qui représentent potentiellement des sommes colossales (au moins 300 millions d'euros pour le seul paiement à tarif minimal du solde de plus de 23 millions d'heures supplémentaires).

Nous considérons très clairement que cette position constitue une marque de mépris avérée à l'égard des commissaires de police et de l'investissement qu'ils déploient au quotidien. Nous ne reviendrons pas sur notre argumentaire complet développé dans nos précédents écrits sur ce sujet mais espérons au moins que les directeurs centraux feront preuve de suffisamment de bon sens pour être très larges sur la liste des fonctions exceptionnellement susceptibles de bénéficier d'une gamme M2 c'est-à-dire sur celles et ceux considérés comme « réellement opérationnels ».

Nos interlocuteurs n'ont pas eu l'air trop arc-boutés sur le caractère exceptionnel des "dérogations" et nous misons sur le fait que les "commissaires de police" à la tête des directions centrales sauront faire preuve de bons sens.

Nous serons vigilants sur les suites qui seront données aux possibilités de déroger à la gamme minimaliste de véhicule et ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Le besoin d'un accompagnement légitime de la mobilité

Dans la droite de ligne des mesures proposées lors de notre campagne pour améliorer l'attractivité de nombreux postes en province comme en direction centrale, nous avons demandé l'ouverture d'une négociation sur un dispositif d'indemnisation du coût du logement des commissaires, par la généralisation des concessions de logement ou à défaut par une indemnité de logement au bénéfice du CCD.

Si les ministres se sont dit conscients d'une véritable problématique d'attractivité liée à ce sujet, il nous a été répondu qu'il n'y avait pas de budget envisageable pour cette thématique et qu'il serait dangereux d'ouvrir "la boîte de Pandore" car Bercy pourrait mal percevoir ce type de demande.

Nous avons donc rétorqué que le niveau d'implication des commissaires de police dans la gestion des événements de voie publique récents devait sans aucun doute pouvoir justifier un traitement équivalent à celui dont bénéficient, par exemple, les directeurs d'Hôpitaux (tous dotés d'une CNAS) qui sont loin de subir les mêmes contraintes que celles de notre corps.

Nous avons eu droit à une réponse évasive renvoyant au fait que beaucoup de hauts fonctionnaires (tels certains Directeurs Généraux de Service en administration territoriale) ne bénéficieraient pas d'un tel « privilège ».

Une fois de plus vous pourrez jauger du niveau de considération de la disponibilité dont les commissaires de police font preuve au quotidien tout en appréciant également la position du SCPN qui se targue une fois encore que nous n'ayons pas obtenu satisfaction en la matière.

Il nous semblait que cette thématique n'avait rien à voir avec un sujet clivant dans le cadre d'une guerre stérile entre syndicats mais qu'il s'agissait bien de l'intérêt général du corps. Chacun en jugera une fois encore.

Le besoin de davantage d'équité de traitement

Revalorisation de l'IRP

Dans un souci de traitement équitable entre corps, d'autant que comme nous le rappelions en préambule les commissaires de police tiennent souvent à bout de bras leurs services et font preuve d'une disponibilité sans commune mesure avec celle de leur collaborateurs, nous avons fait remarquer à nos ministres que les syndicats du CEA avaient obtenu à l'occasion du protocole signé le 19 décembre 2018, une revalorisation du 45 % de leur niveau indemnitaire (100 € supplémentaires au regard de l'allocation de maîtrise de 219 €/mois).

Se fondant sur le fait que notre dispositif indemnitaire (IRP) n'avait pas été revalorisé depuis le protocole additionnel au protocole corps et carrières de 2009, nous avons donc sollicité une réévaluation d'un niveau équivalent à notre bénéfice. Bien conscients que le montant en valeur absolue de l'IRP des commissaires de police se situe bien au-dessus de celui de l'allocation du CEA, nous avons cependant soulevé que le niveau de responsabilité comme le positionnement des commissaires de police justifiait ce différentiel et que nous étions ouverts à la négociation.

La réponse a été nette et sans ambiguïté puisque le Ministre nous a dit ne disposer d'aucune enveloppe destinée à cette problématique. Nous vous laissons une nouvelle fois apprécier la reconnaissance qui est portée à notre corps au travers de cette fin de non-recevoir adressée au deux syndicaux présents et représentants l'ensemble de notre corps.

Il nous a juste avisé qu'il y aurait un budget spécifique (à l'instar des membres du CC) dédié à une PRE dévolue aux commissaires de police et que nous serions reçus par le DGPN sous quinzaine pour en définir le contour.

Ce sera sans doute pour nous l'occasion de revenir à la charge sur la revalorisation globale de l'indemnitaire auprès du DGPN mais sans la moindre assurance d'avancer sur ce sujet.

Concernant les mesures de pure équité entre corps et institutions exerçant des fonctions similaires, notre organisation a évoqué la problématique des retraites au regard de deux sujets distincts qui ont déjà fait l'objet de nombreux écrits de notre part :

Fin de la limitation du cumul salaire/pension civile

Nous avons exprimé notre souhait à nos interlocuteurs d'être épaulés auprès de certains députés que nous avons saisis (Jean Michel FAUVERGUE notamment) pour obtenir une fenêtre législative qui permette de modifier le texte de loi actuel en insérant une exception au bénéfice de la Police Nationale (à partir du principe de continuum de sécurité).

L'exception au principe de plafonnement du cumul des rémunérations (de la pension et du salaire) que nous réclamons au bénéfice de la Police Nationale permettrait aux commissaires de se retrouver sur un pied d'égalité avec les gendarmes notamment mais aussi avec les magistrats quant aux capacités d'emplois dans le privé après une carrière bien remplie.

Cette mesure serait également de nature à participer à la diffusion d'une image positive de notre institution dans le privé.

Cette demande qui ne coûte rien à l'administration a été accueillie plutôt favorablement même si aucune garantie ne nous a été donnée sur ce sujet.



**Fin de la bonification
d'ancienneté au 1/5^{ème}**

Sur cette thématique forte qui crée une disparité criante entre le traitement accordé aux membres du CCD et celui des autres corps actifs de la Police Nationale, nous avons manifesté notre souhait de voir disparaître l'écrêtement de la bonification imposé aux commissaires de police.

En effet, si ce dispositif est bien prévu dans une loi ancienne de 1957 qui accordait aux seuls commissaires de police le droit d'exercer au-delà de 55 ans, depuis la loi de 2008 sur le financement de la sécurité sociale, **tous les fonctionnaires dont l'ensemble des corps actifs de la PN peuvent poursuivre leur activité au-delà de l'âge légal** (quasiment jusqu'à 67 ans à ce jour).

Sur cette base, les autres corps actifs de la PN auraient dû se voir imposer un écrêtement similaire aux membres du CCD et, s'ils ont pu bénéficier d'une exception, pourquoi en avoir exclu les commissaires de police ?

C'est par une pirouette allusive que notre ministre nous a répondu ne pas pouvoir s'engager sur une quelconque modification des règles liées au régime de retraite puisque JP DELEVOYE est actuellement chargé par le gouvernement d'une réflexion sur un changement total du régime de retraite dans la fonction publique en général.

Il nous renvoie ainsi aux entretiens qui seront organisés avec les partenaires sociaux sur cette thématique propre, en nous informant de la prochaine mise en place d'un "monsieur retraite" au sein de la DGPN à l'instar de la DGGN.

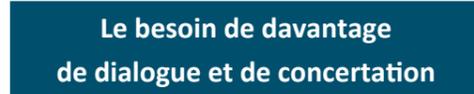


**Une attribution équitable
de décorations**

Enfin, nous en sommes arrivés à notre ultime demande concernant notre souhait récurrent d'un rééquilibrage entre Police et Gendarmerie au niveau de la désignation des attributaires des ordres nationaux (LH et ONM) tout comme de la MSI censée pourtant être à la main du MI.

Dans ce domaine, le Ministre a reconnu qu'il y avait "un petit souci" et nous a assuré être très attentif sur les volumes de MSI qui seront décernées aux membres de la Police Nationale d'autant que, reprenant notre argumentaire, il a convenu que la majorité des services d'ordres relatifs aux "gilets jaunes" avaient lieu en zone police et que, de toute évidence la majorité des secteurs impactés par ce mouvement était gérée par notre « maison ».

Concernant les ordres nationaux, il a une nouvelle fois rappelé que la profonde différence des règles d'attribution au bénéfice de la Gendarmerie était à l'origine de cette disparité et qu'il n'était pas en mesure de régler cette situation dans l'immédiat.



**Le besoin de davantage
de dialogue et de concertation**

Pour terminer définitivement notre entretien avec les Ministres, **nous les avons assurés que le SICP serait bien évidemment enclin à participer à toute concertation concernant des projets de réformes structurelles de notre institution.**

Il s'agit notamment d'être une vraie force de propositions, d'écoute et de relais du ressenti de nos collègues dans le cadre du grand projet de réforme territoriale dont l'expérimentation a déjà débuté dans les départements d'Outre-mer tout en restant au stade de la réflexion dans la zone Nord où un audit IGA-IGPN est actuellement en cours.

Le SICP n'est hostile à aucun changement qui pourrait permettre à notre institution d'évoluer vers une organisation territoriale modernisée, plus efficace et plus homogène mais ne jouera pas non plus les contemplateurs béats de réformes dont la teneur pourrait créer plus de problèmes que de solutions.

Nous vous solliciterons en son temps, si cela s'avère nécessaire, pour recueillir votre avis sur tous ces projets de réformes de grande ampleur.

En conclusion, alors que les organisations syndicales représentant le CEA ont obtenu en deux jours des avancées significatives, les commissaires de police (tout comme les officiers de police) n'ont manifestement pas bénéficié de la même écoute bienveillante.

Cela serait-il dû à une capacité de blocage des services par les membres du CEA bien supérieure à celle des membres du CCD ?

La question se pose légitimement dans la mesure où la signature du protocole indemnitaire dédié aux effectifs du CEA a été immédiatement consécutive aux divers appels des organisations représentatives des gradés et gardiens à des cessations concertées de travail (grève des PV, fin des patrouilles PS d'initiative, incitation aux arrêts maladie en cas de rappels...).

Si, bien évidemment, nous ne souhaitons pas aller sur ce terrain ni même envisager de tels procédés indignes des responsables de services de police, le SICP est cependant affligé par le manque de considération de nos interlocuteurs ministériels face aux représentants d'un corps dont les membres sont taillables et corvéables à merci, qui ne récupèrent aucun jour de leur mobilisation face aux "gilets jaunes" ni aucune heure supplémentaire et qui tiennent les services opérationnels souvent à bout de bras, en étant présents aux côtés des troupes qu'il faut motiver quotidiennement.

Si cet entretien est, nous ne vous le cachons pas, extrêmement décevant, il n'entamera pour autant en rien notre détermination à poursuivre nos actions de défense de vos revendications légitimes.

Nous continuerons à dénoncer l'attitude de notre administration qui ne semble plus aujourd'hui en prise avec la réalité de la situation des commissaires de police.

Il est indispensable que nos autorités comprennent que notre corps est désormais éreinté par l'accumulation de missions toujours plus difficiles, prenantes et intenses mais également fatigué par le manque de considération dont il fait ostensiblement l'objet de leur part.

C'est du moins ce que nous déduisons du fait que nos plus hautes autorités restent sourdes aux attentes que les membres du corps de conception et de direction de la Police Nationale peuvent aujourd'hui exprimer.

Nous espérons néanmoins que la prise de conscience attendue de nos responsables en lieu et place du désintéret manifesté durant l'audience intervienne lors des prochains entretiens annoncés avec le DGPN (sur la PRE et sur les réformes majeures envisagées).

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux